



**DESTINATAIRES : À tous les médecins du CISSS de Chaudière-Appalaches**

**DATE : Le 17 avril 2020**

**OBJET : Masques P100**

---

Le déploiement des masques P100 est en cours déjà depuis le 7 avril. Nous souhaitons redéfinir les endroits et personnes chez qui l'utilisation du masque est obligatoire. Nous vous rappelons que le but de l'utilisation des masques P100 est une économie des masques N95 lorsqu'une protection aérienne est requise, mais également une économie des masques de procédures lorsqu'une protection gouttelettes est requise dans les endroits à grande utilisation de masque.

À noter que ces mesures seront adaptées, au besoin, en tenant compte de plusieurs facteurs, dont les réserves de masques de tout type. **Ces mesures sont actuellement celles à être utilisées au site Lévis. Pour les autres sites, les mesures à prendre vous seront communiquées ultérieurement.**

Ainsi,

- À l'urgence :

Le masque P100\* doit obligatoirement être utilisé pour tous les travailleurs dont leur activité principale est dans la zone rouge (Bloc A suspects et confirmés) en tout temps, même lorsque l'activité est à plus faible débit et qu'aucun patient suspecté ou confirmé pour la COVID-19 n'est présent.

Un consultant dont le temps de présence dans la zone rouge (Bloc A suspects et confirmés) est limité doit porter soit le masque de procédure ou le N95 en fonction du niveau de risque pour le patient à qui il donne des soins.

Pour la zone jaune (Bloc B – suspects) en l'absence de patients pour lesquels une protection aérienne est requise, des masques de procédure peuvent être portés.

- Aux soins intensifs de l'HDL

Le masque P100\* doit être utilisé par les travailleurs qui donnent des soins aux patients suspectés ou confirmés pour la COVID-19 et qui ne s'occupent pas d'autres patients (ex. : infirmière assignée aux patients suspects). Le masque est gardé par le personnel entre les suivis des patients.

Un travailleur qui s'occupe de plusieurs patients à la fois (incluant les patients non suspectés ou confirmés) doit porter soit le masque de procédure ou le N95 en fonction du niveau de risque pour le patient à qui il donne des soins. (Le P100 peut être utilisé si le professionnel a été fit testé pour le P100 et n'a pas été fit-testé pour un N-95 ou qu'un N95 ne soit pas disponible). Le masque est enlevé à la sortie de la chambre.

S'il advenait que l'unité des soins intensifs dédiée aux COVID-19 du 5e étage soit ouverte pour les patients COVID-19, les masques P100\* seront alors utilisés par tous ceux qui y travaillent.

- À l'unité COVID-19 de l'Hôtel-Dieu de Lévis

En l'absence de patients pour lesquels une protection aérienne est requise, des masques de procédure peuvent être portés. Puisqu'il s'agit d'une cohorte, le masque de procédure peut être utilisé pour toute la journée, sans le changer entre chaque patient.

En présence de patients pour lesquels une protection aérienne est requise, des masques P100\* devront alors obligatoirement être utilisés par tous ceux qui donnent des soins réguliers à cette unité.

- À la clinique endoscopique adaptée (endoscopie COVID-19)

Le masque P100\* doit être utilisé par tous les professionnels présents dans la salle pour toute manœuvre à risque d'IMGA.

\* À l'exception de ceux qui n'ont pas eu de fit tests réussis avec le masque P100 (masque 3M de la série 7500 avec cartouches P100) ou de ceux qui ont une contre-indication à l'utilisation de ce masque.

« Signature autorisée »  
Mme Liliane Bernier  
Directrice des soins infirmiers par intérim

« Signature autorisée »  
Dr Jean Lapointe  
Directeur

« Signature autorisée »  
Dr André Vincent  
Chef du Département de Biologie médicale

« Signature autorisée »  
Dre Sarah Masson-Roy  
Infectiologue

*Contenu et diffusion approuvés par : Marco Bélanger*